Image not found or type unknown

Liste des 14 métiers ouverts aux étrangers?

Par **kenshin**, le **14/09/2011** à **11:37**

Bonjour à tous,

j'aimerais savoir si un étranger ne peut travailler que pour les métiers qui figurent sur cette liste. C'est bien ça ce que ça veut dire? Moi dans mon cas, pour un métier dans le domaine du système embarqué, c'est cuit alors?

Je vous remercie.

Par **Maitre SULTAN**, le **14/09/2011** à **21:40**

Bonsoir

Si l'emploi occupé figure dans la liste des 14 metiers, on ne pourra pas vous opposer la situation de l'emploi donc votre dossier aura de grande chances d'aboutir. S'il ne figure pas dans la liste, vous pouvez presenter un dossier;, mais l'employeur devra justifier que ce secteur rencontre des difficultes de recrutement, et il devra prouver qu'il a rechercher des candidats et que aucun n'avaient le bon profil, sauf vous. Bref, le dossier devra etre plus complet. Bon courage

Par **Domil**, le **14/09/2011** à **23:04**

et il y aura des vérifications notamment auprès de pole emploi pour savoir s'il y a des chomeurs inscrits pour ce type d'emploi

Par **kenshin**, le **14/09/2011** à **23:25**

Bonjour,

je vous remercie de votre réponse.
Une dernière question, chaque année ça va être comme ça pour renouveler mon titre de séjour? L'employeur devra justifier tout ça chaque année?

A partir de quand je peux demander la carte de résidence 10ans ou voir même la naturalisation?
En résumé, j'ai quitté mon pays étant très jeune (9 ans) et j'ai vécu dans un pays francophone et scolarisé dans des établissements français depuis CE1, j'ai tout mes diplômes français, je suis arrivé en France en 2006 pour mes études supérieurs et je viens de les terminer et viens de rentrer dans la vie active. Depuis que j'ai quitté mon pays je n'ai plus eu aucun lien.

Je vous remercie.

Cordialement,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés